

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

NOUVEAUX COLLÈGES CATHOLIQUES.

FONDATION D'UN COLLÈGE PAR LE CLERGÉ DE NIMES.

La guerre entre les chrétiens et les sophistes prendra cette année des développements nouveaux. Elle continuera par la parole avec plus d'énergie, s'il est possible, que par le passé, mais en même temps elle commence sur un autre terrain.

De toutes parts les familles croyantes s'adressent avec instance aux évêques, demandant des maisons d'éducation où elles puissent, en sûreté de conscience, placer leurs fils : les évêques leur en donnent. Nous avons la certitude que, dans plusieurs diocèses, des mesures sont prises pour fonder prochainement, et quelle que soit d'ailleurs la future loi contre la liberté d'enseignement, des collèges catholiques ; il nous est même permis de signaler dès à présent à l'attention et à la reconnaissance de la France chrétienne une de ces courageuses fondations, déjà réalisée. Nous voulons entrer dans quelques détails : les noms et titres des fondateurs, des soutiens, des professeurs du nouvel établissement ont, ce nous semble, dans les circonstances présentes, quelque signification ; et à notre avis, il y a là, pour nos amis comme pour nos adversaires, d'utiles enseignements à recueillir.

M. Pabbé d'Alzon, *vicaire-général de Nîmes*, et M. l'abbé Goubier, *curé de Sainte-Perpétue* (l'une des paroisses de la même ville), ont ouvert le 1er octobre, dans cette cité, *la pensionnat de l'Assomption, destiné à devenir, aussitôt que la loi sur l'instruction secondaire aura été revêue, Institution de plein exercice.* La commission établie pour veiller au maintien d'une éducation chrétienne, d'une discipline sage, mais sévère, d'une instruction forte et complète, se compose de :

MM. d'Alzon, *vicaire-général*, fondateur-propriétaire de l'établissement ; Goubier, *curé de Sainte-Perpétue*, fondateur-propriétaire de l'établissement ; Robin, *chanoine, ancien proviseur du collège royal de Nîmes* ; Privat, *chanoine, ancien proviseur du collège royal de Nîmes* ; de Tressan, *chanoine.*

Le directeur est M. Pabbé Tissot, le sous-directeur, M. Pabbé de Belviala. On voit que les divers rangs du clergé sont dignement représentés et que cette œuvre a le concours et l'appui de tous.

Dans la liste des professeurs, nous remarquons les noms et qualités de M. Germer-Durand, *ancien élève de l'École Normale, licencié, agrégé des classes supérieures des lettres, ex-professeur de troisième et de deuxième aux collèges royaux de Nîmes et de Montpellier* et de M. Monnier, *ancien élève de l'École Normale, licencié, agrégé des classes supérieures des lettres, ex-professeur de troisième au collège royal de Nîmes.* De plus, nous trouvons la note suivante dans la lettre d'envoi du prospectus, signée des noms de MM. d'Alzon et Goubier : Plusieurs autres professeurs de collèges royaux, anciens élèves de l'École Normale et agrégés, nous ont offert leur concours ; nous l'accepterons dès que le plein exercice sera accordé à l'établissement par la loi sur l'enseignement secondaire.

On sait que des offres semblables ont été faites à la plupart des évêques dont la sollicitude prépare en ce moment à la jeunesse chrétienne des maisons dignes d'elle, et nous pourrions citer les noms de plusieurs de nos amis qui n'hésitent pas plus que MM. Durand et Monnier à laisser une position laborieusement conquise et un avenir assuré, pour mettre au service de Jésus-Christ et son Église leur savoir, leurs talents et leurs grades. Lorsqu'on fait tant que d'être chrétien, dans l'Université, on l'est tout de bon ; le dévouement devient alors si naturel, qu'il cherche et s'estime trop heureux de rencontrer le sacrifice.

Le génie catholique est essentiellement pratique ; il ne se contente pas de pleurer sur les maux de l'humanité, il travaille activement et efficacement à les guérir ; il ne lui suffit pas de blâmer, avec plus ou moins d'énergie, ceux qui sèment l'erreur et qui font le mal, il oppose l'action à l'action, il répand la vérité et fait le bien. Après tout ce qui a été dit sur l'état de l'éducation publique en France, il est impossible que le clergé et les catholiques ne fassent pas quelque chose pour fermer cette grande plaie ; après tout ce que l'on sait des établissements universitaires, il est impossible qu'à côté d'eux ne s'élèvent pas d'autres établissements.

Les obstacles n'y feront rien : est-ce qu'il est des obstacles capables d'arrêter la foi et la charité ? L'Église réclame ses droits, mais elle n'attend pas pour agir qu'il plaise au gouvernement de les reconnaître ; les catholiques de France réclament la liberté de l'enseignement, ils protestent et ils ne cessent de protester contre toutes les entraves par lesquelles on espère les empêcher d'exercer cette liberté, mais ils n'attendent pas qu'elles soient rom-

pues pour disputer à l'erreur sa proie, pour sauver au moins cette fraction de la jeunesse qui peut encore être sauvée. Les chaînes des sophistes et des législateurs de nos jours sont bien lourdes, cependant nous nous sentons la force de lutter encore tout en les portant ; nous sommes les fils de ceux qui, plongés dans les cachots ou traînés au gibet, entreprirent de changer le monde et qui l'ont changé.

Nous n'accepterons jamais l'esclavage, mais nous saurons le subir, et dans l'esclavage même trouver des ressources, nous forger des armes pour reconquérir la liberté. Nous lisons, dans l'histoire de nos missionnaires, qu'un jour, en Chine, ils consentirent à devenir mandarins, afin d'annoncer un peu plus librement la parole de Dieu. Eh bien ! puisqu'on l'exige, puisque dans le royaume très chrétien les prêtres de Jésus-Christ se voient réduits à une si triste condition, ils se soumettront à cet abaissement, ils comparaitront devant les docteurs du siècle, ils subiront leur examen, ils porteront le joug de leur surveillance, ils recevront de leurs mains les brevets, les diplômes, véridables insignes, non de la science, mais de la servitude ; ils entreront enfin dans le mandarinat, trop heureux si, au prix de tant d'humiliations, ils peuvent mettre hors de l'atteinte des enseignements de l'erreur une partie des générations nouvelles. Après tout, la question a deux faces : les sophistes comptent transformer le prêtre, le faire à leur image, et se créer ainsi un clergé plus philosophe que catholique, plus dévoué à l'État qu'à l'Église, mais peut-être un jour, pris à leur propre piège et reconnaissant que l'entreprise était au-dessus de leurs forces, auront-ils, au lieu d'un sacerdoce universitaire, une Université devenue chrétienne ? — Nous savons quelle est, sur les intelligences les plus droites, sur les caractères les plus fermes, l'influence souveraine d'un corps puissamment organisé, d'un système d'études imposé et longtemps suivi, d'un ensemble d'idées qui, dans toutes les branches des connaissances humaines, réclament, à la fois, une adhésion au moins apparente comme condition obligée du succès, comme moyen nécessaire pour atteindre le but ; mais ce n'est pas en disciples isolés et bénévoles, c'est en membres contraints d'un corps rival et opprimé que les prêtres catholiques prendront le chemin inexorablement tracé pour arriver au tribunal des philosophes, pour obtenir de ces usurpateurs les armes destinées à renverser leur domination. L'esprit de corps luttera contre l'esprit de corps, le prosélytisme de l'erreur enseignante sera refoulé par le prosélytisme de la vérité enseignée, et pour quoi, à la longue, la vérité ne l'emporterait-elle pas ?

Au surplus, nous n'avons pas à choisir ; nous sommes esclaves, nous ne pouvons que faire ce que permettent nos maîtres. Plus ce reste de liberté qu'il nous en reste encore pu nous ravir est peu de chose, et plus notre devoir est d'en user. Un homme a été dépouillé de ses biens, un chétif coin de terre, voilà désormais tout son avoir : s'abstiendra-t-il de cultiver ce coin ? Oh ! non, il le fécondera de ses sueurs, il le travaillera avec d'autant plus d'énergie que c'est là sa seule ressource. Qu'on y songe, il s'agit du salut des âmes ! une âme sauvée ! prix divin que n'égalent pas tous les trésors de la terre. Or, que d'âmes ne peut pas sauver un seul collège, un seul pensionnat chrétien ! — Il y a, nous le savons, d'immenses difficultés à vaincre, de grands sacrifices à faire, des risques sérieux à courir ; mais à quoi nous sommes-nous engagés en nous engageant au catholicisme, sinon à vaincre toutes les difficultés, à faire tous les sacrifices, à courir tous les dangers pour le service de Dieu et de son Église ? Vous fonderiez des collèges, si cela ne compromettrait ni vos ambitions, ni votre repos ? quel mérite auriez-vous ? les électiques n'en font-ils pas autant ?

Voilà vos frères de Nîmes : ils se réunissent pour travailler tous ensemble à l'entreprise commune ; ceux qui ont de l'argent donnent leur argent, ceux qui ont du temps donnent leur temps, ceux qui ont du savoir et du talent donnent leur savoir et leur talent ; ceux qui ont un nom et de l'influence donnent leur nom et leur influence, et l'œuvre est fondée. Quel est le diocèse où le clergé et les familles catholiques le voulant bien et mettant en commun leurs ressources et leurs efforts, on ne puisse pas, dans un temps donné, en fonder une semblable ?

Je dis que les familles catholiques doivent pour cela s'unir au clergé ; à ne s'agit pas en effet d'établir des séminaires, mais des collèges ; les pères de familles sont donc les premiers et les plus directement intéressés au succès : c'est ce que les pères de famille de Nîmes ont admirablement compris. Nous le savons ; mais d'ailleurs en voici la preuve : *Au pensionnat de l'Assomption*, l'enseignement se partage en trois sections : dans la première, on enseigne les sciences, l'histoire, la littérature, la grammaire, les langues vi-

vantes; dans la troisième, les arts; la seconde est une école industrielle et de français; or, la commission d'examen pour cette section se compose de dix membres pris parmi les négociants et les avocats les plus distingués de la ville. Quelques-uns d'entre eux ont même voulu rendre leur concours encore plus actif, et je li, entre les noms des professeurs, ceux de MM. Boyer (Edouard), Eyssette, avocat, et Portalès, avocat.

Le mieux est l'ennemi du bien; si les catholiques de Nîmes eussent voulu avoir tout d'abord une institution de plein exercice, il aurait fallu attendre ou la promulgation de la nouvelle loi, et qui peut dire quand cette loi tant promise sera promulguée? ou le bon plaisir du ministre, car sous le régime du monopole il n'y a pour les établissements privés d'autre règle que l'arbitraire; nul ne sait ni ne peut savoir quelles conditions il aura à remplir pour être jugé digne du plein exercice. Le Grand-Maître ne le sait pas lui-même, il accorde à ceux-ci ce qu'il refuse à ceux-là, il a concédé hier ce qu'il dénierait demain; tout dépend de ses caprices. A force de patience, de démarches, de sollicitations, de sacrifices de toute espèce, on finit par obtenir de l'Université qu'elle s'explique, qu'elle détermine ses conditions, et alors, si dures qu'elles soient, on peut essayer de la satisfaire; mais que de temps perdu! Les fondateurs de la maison de Nîmes ont trouvé qu'ils n'avaient pas de temps à perdre; le bien que le monopole rend actuellement impossible ne leur a pas été un prétexte de renoncer au bien qu'on peut dès à présent réaliser; ils ont compris que l'essentiel était de commencer, et qu'enfin, avec un pensionnat florissant, il leur serait, dans tous les cas, beaucoup plus facile de faire un collège.

Ce bon exemple sera suivi, nous n'en doutons pas. Quant au succès, l'esprit de foi et de dévouement qui anime à si haut degré les familles catholiques de Nîmes, nous en répond; nous avons d'ailleurs pour y compter des raisons que nos ennemis ne sauraient comprendre, mais que nous pouvons confier à nos amis: il est inouï que le Seigneur ait jamais laissé tomber une œuvre entreprise et continuée avec persévérance uniquement pour sa plus grande gloire et par pur dévouement à sa cause; c'est une loi constante, et ceux-là ont pu la vérifier qui ont lu avec quelque attention les vies des Serviteurs de Dieu; or, qu'ils nous permettent de le dire, nous avons le bonheur de connaître les deux prêtres qui viennent de fonder le pensionnat de l'Assomption (première pierre humblement posée, mais sur laquelle s'élèveront successivement de plus grandes œuvres), et nous avons foi en eux, nous croyons que servir Jésus-Christ et l'Église son invincible épouse est leur but, leur seul désir; qu'ils n'ont point et qu'ils n'auront jamais d'autre mobile; en un mot, nous les regardons, et bien d'autres que nous les regardent comme de vrais serviteurs de Dieu.

Qui ne sait ce qu'on peut attendre des adversaires de la liberté? Ils pousseront peut-être le cynisme de l'hypocrisie jusqu'à se faire, contre nous, une arme du dévouement et du courage de nos frères; ils sont capables de nous dire: Vous fondez des collèges, c'est à merveille! vous avez donc, pour enseigner selon vos vues, toute la liberté nécessaire; que vous faut-il de plus? — Vos prêtres annoncent qu'ils se résigneront à prendre les grades universitaires, on ne peut que les en louer; exiger ces grades, ce n'est donc pas méconnaître la mission du clergé, attenter à ses droits? — Vous pouvez réunir, en assez grand nombre pour créer de nouvelles maisons, des professeurs croyants et capables, recevez en nos félicitations; mais vous n'avez donc pas besoin des ordres religieux; il nous est permis de les proscrire, puisque cela ne vous fait aucun tort et que cela nous fait plaisir.

Ces arguments désincantés nous toucheraient peu; il ne suffit pas que, grâce à leur fortune, à leur position dans la société, à une influence acquise par de grands talents et de grandes vertus, quelques-uns d'entre nous puissent fonder des collèges au prix d'énormes sacrifices et à l'aide des plus généreux dévouements; il faut que tous puissent, sans tant d'efforts et tant d'héroïsme, exercer un droit qui leur vient de la nature, que la Charte leur garantit, et dont la religion, en ces temps de lutte, fait souvent un devoir. Quand la liberté n'existe que pour le petit nombre, quand on ne peut y arriver que par des voies extraordinaires, ce n'est pas la liberté.

Il ne suffit pas que, dans leur désir d'arracher à l'Université quelques-unes de ses victoires, les prêtres chrétiens se résignent à subir l'ignominie des grades, à courber la majesté du sacerdoce sous l'autorité profane d'un corps de docteurs si indifférents à la religion qu'ils ne peuvent être ainsi, en quelque manière, la prééminence, la suprématie de la science mondaine sur la science divine; non! cela ne suffit pas pour justifier les gouvernements qui, sous peine de la perte des âmes, condamnent la charité du prêtre à ces abaîssements. Lorsque Vincent de Paul rachetait, au prix de sa propre liberté, des chrétiens esclaves, le dévouement héroïque du Saint rendait ses chaînes à jamais glorieuses, justifiait-il ses maîtres, les pirates?

Il ne suffit pas que, sur quelques points isolés, des chrétiens d'élite puissent se réunir, laïques et prêtres, pour n'être en commun, sous le joug de l'Université, leurs ressources, leurs travaux, leurs dévouements au service de la jeunesse! Ces saintes associations n'exercent leur salutaire influence que dans le rayon d'une ville, d'un département, d'une province; des circonstances locales et particulières les forment, des circonstances analogues peuvent les dissoudre, et elles ont à lutter contre la corporation même dont on fait leur souveraineté! Pour opposer une résistance efficace à cette corporation ennemie, il nous faut des institutions comme elle, puissamment organisées, indépendantes et permanentes comme elle, il nous faut des corps dont l'action s'étende à tout le pays et que ne puissent pas à chaque instant faire languir ou tomber la retraite, la maladie, la mort de quelques hommes; il

nous faut, en d'autres termes, des ordres religieux, car le lien indissoluble et sacré de la religion peut seul donner aux associations chrétiennes une forme stable et les faire vivre de la vie de l'Église, en leur communiquant quelque chose de ses divins attributs, l'unité, l'universalité, la perpétuité, la sainteté.

Aussi, nous prendrons les grades, nous établirons des pensionnats, nous fonderons des collèges sous la dépendance de nos ennemis; nous chercherons en un mot, à accroître nos forces, à remplir nos devoirs de chrétiens et de prêtres par tous les moyens que laisse et sous les conditions qu'impose la servitude, parce que nous sommes dans la servitude; mais en même temps nous lutterons, sans nous lasser jamais, pour emporter l'abolition de ces conditions tyranniques; tout ce que Dieu nous a donné de force, d'intelligence et de cœur, nous l'userons à rompre ces liens, parce que nous voulons vivre et grandir dans la liberté.

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR.

Il y a quelque chose de grand, de magnanime, dans la conduite de plusieurs personnes que Dieu a favorisées de la fortune. Soulager les peines mortelles, venir au secours de l'indigence, sont des vertus trop communes à nos riches Canadiens pour que nous en occupions le lecteur, car ces dons, faits dans le mystère, sont inscrits par l'archiduchesse du ciel, et il leur en sera tenu compte au dernier jour. Mais il y a aussi d'autres dons agréables à Dieu, quoi qu'ils ne se rapportent pas directement au soulagement de l'humanité; je veux parler de ces dons faits par des cœurs généreux à nos églises, dons précieux qui attestent la croyance la plus saine.

Je voyageais dans le côté du Sud l'été dernier, je m'arrêtai dans la paroisse de St. Pierre Les Beccquets; c'était un jour de fête pour la paroisse, il s'agissait de la bénédiction d'un tableau, et d'un tabernacle, donnés par l'honorable Joseph Dionne, et à ce que l'on me dit, pour plaire à sa demoiselle, professe au convent des Ursulines des Trois-Rivières. Je dus, à la politesse d'un des paroissiens, une place dans son bric; j'écoutai avec plaisir le discours improvisé du Rev. M. Côté, car l'on m'informa, que celui qui devait faire le discours, n'avait pu se rendre, pour rencontrer 6 ou 8 confrères. Le tabernacle est un beau morceau de sculpture, et le tableau représentant la sainte Vierge dans son jeune âge, fait honneur au pinceau canadien, comme la sculpture au ciseau d'un de nos compatriotes; et comme me disait un Français, ce sont des œuvres canadiennes. Nous laissâmes écouler la foule, je vis plusieurs personnes s'agenouiller et orier devant des cadres placés sur le mur. Ces gravures très bien encadrées représentaient la vie, la mort, et la résurrection de l'Homme Dieu, de notre divin Sauveur. — Est-ce la paroisse dis-je à mon honorable habitant, qui a fait cette acquisition; non, me dit-il, c'est encore un don de M. Dionne, peu le savent! Il me resta à prier M. Dionne de me pardonner, si j'ai blessé sa modestie. Mais de semblables faits ne doivent pas rester dans l'oubli, ils sont des objets d'édification, et la publicité pourrait peut-être en engager d'autres à imiter une libéralité si louable.

1844.

UN VOYAGEUR.

COLLÈGE DE CHAMBLY.

Les *Mélanges* annoncèrent, dans le mois d'août dernier, qu'on se proposait de changer, au Collège de Chambly, le mode d'enseignement qu'on suivait dans cet établissement. Ce qui a paru depuis dans plusieurs journaux, publiés dans les langues française et anglaise, est une preuve suffisante que ce projet qui a été mis à exécution dans le mois dernier, a rencontré l'approbation des amis de l'éducation et du public en général.

Tout le monde convient que le district de Montréal est suffisamment pourvu de collèges où l'on forme des sujets pour l'état ecclésiastique, ainsi que pour les autres professions. Mais il lui manque un établissement d'un autre genre, c'est-à-dire, un établissement dans lequel on donnerait une éducation plus appropriée aux goûts et aux besoins de tout le monde, et qui répandrait ses bienfaits surtout sur cette classe si nombreuse et si utile des cultivateurs.

Le plan d'étude que l'on présente en ce moment à la Législature Provinciale ainsi qu'au public en général, semble devoir réaliser ce précieux avantage. Le Collège de Chambly, en l'adoptant, deviendrait naturellement une école modèle de première classe; une pépinière d'où l'on tirerait des instituteurs pour mettre à la tête des écoles élémentaires et surtout des écoles modèles, qu'il est si utile de voir établir dans chacune des paroisses et townships un peu peuplés.

PLAN D'ÉTUDES.

Ce plan sera partagé en deux parties, dont chacune devra former plusieurs classes.

La première partie des études comprendra :

- 1^o. La lecture et l'écriture en français et en anglais, ainsi que la lecture en latin.
- 2^o. Grammaire française et anglaise enseignées d'une manière analytique.
- 3^o. Arithmétique pratique jusqu'à la règle de trois, inclusivement.
- 4^o. Tenue des livres en partie simple et en partie double.
- 5^o. Sphère armillaire et géographique.
- 6^o. Histoire sacrée et Histoire du Canada.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Jeudi, 5 Déc. 1844.

Affaires de routine.

Dix-sept pétitions sont présentées.

Les pétitions suivantes sont lues :—

Du Dr. Arnoldi et autres, lecteurs et étudiants de l'École Médicale dans Montréal pour un acte d'incorporation réservée à un comité.

Du conseil du district de Simcoe pour certains amendements au Conseil Municipal et aux lois de cotisation.

Du même.—Pour transporter le Bureau d'Enregistrement du Comité à Barrie.

Du même pour remédier aux doutes à l'égard des ventes des terres pour taxes dans certains Districts.

Du même.—Pour plus d'égalité dans la cotisation sur les biens-fonds. De E. L. Hayden et autres—et de G. Macpherson et autres—pour une meilleure protection et préservation du gibier.

Du révérend Dr. Philips.—Demandant que son Salaire comme chapelain de la dernière assemblée et du consul du Haut-Canada soit continué sa vie durant.

De P. Deguire.—Se plaignant de n'avoir reçu aucune rémunération pour ses services comme greffier du conseil du District de St. François, et demandant secours.

De W. B. Lindsay, Junr.—Demandant d'être continué comme assistant traducteur français à la Chambre. Référé à un comité.

Du conseil de district de St. Hyacinthe, pour certains amendements à l'ordonnance du conseil municipal.

D'Abraham Cloutier, ci-devant messenger dans le Bureau des Terres de la Couronne, pour certains arrérages de salaire.

De Honoré Tanguay, demandant d'être nommé assistant traducteur Français à la Chambre. Référé au comité, à la pétition de W. B. Lindsay.

Des Dames Ursulines de Trois-Rivières, pour la passation d'un acte leur accordant le droit d'acquiescer et d'augmenter leur propriété d'un revenu annuel de £1,500.

Du Révd. P. Archambault et autres, de St. Michel de Vaudreuil, demandant £250 pour la complétion d'une maison d'école dans leur paroisse.

Du maire de la Corporation de Québec, demandant à être autorisé à ériger un pont sur la rivière St. Charles.

De l'évêque anglican de Montréal demandant la suppression de l'amende à être payée par certains ministres pour avoir voté à la dernière élection ; lesquels ministres ignoraient les dispositions de la loi à ce sujet.

Les requêtes suivantes furent référées à des comités choisis à cet effet :

De A. T. Galt et autres, de Sherbrooke.

De J. P. Watterson et autres, colliers.

Du Révd. T. Evans et autres.

Du conseil de district de Simcoe, relativement au transport du bureau d'enregistrement de ce district.

De John Yule, junr.

M. le procureur-général fait motion à ce que des comités soient nommés pour les objets suivants, savoir : privilèges et élections, lois expirantes, bills particuliers, ordres permanens, impressions et contingens.

M. Christie fait motion qu'un comité soit nommé relativement aux comptes publics, laquelle motion est rejetée.

La première motion est accordée, et un comité composé de MM. Papineau, Moffatt, Sherwood, Hale, Robinson, Murney, LaFontaine, Baldwin, Morin, Price et Leslie, est nommé pour préparer des listes de membres devant composer les comités sus-mentionnés.

M. Johnson présente un bill pour empêcher les marchands ou leurs agens d'être nommés à l'office de trésoriers de district dans le Haut-Canada.

Sur motion de M. Christie, il est résolu que la chambre devra se procurer des copies de la correspondance avec le gouvernement impérial relativement à la liste civile telle qu'elle est établie par l'Acte d'Union.

La motion de M. McDonald, pour l'adresse en réponse au discours du trône et les amendemens de M. Baldwin à cette motion sont de nouveau pris en considération.

Vendredi 6 décembre.

19 requêtes sont présentées.

Les suivantes sont reçues et lues :

De William Harris et autres, contre l'élection de H. D. Jessup, Ecr. pour Grenville.

Des habitants des townships Nord du comité de Kent, demandant la séparation de ces townships.

De Pierpont E. Adams, demandant à être naturalisé.

De Madame M. Woolrich, demandant une récompense en considération des services rendus par son mari dans la dernière rébellion du Bas-Canada.

M. Hall présente un rapport sur la pétition de A. T. Galt et autres avec un bill incorporant une manufacture de coton à Sherbrooke.

Sur motion de M. Chauveau on ordonne une adresse pour se procurer des comptes en détail des argents dépensés par les syndics des chemins de péage, depuis la date des rapports présentés à la chambre dans la dernière session.

Sur motion de M. Stewart, de Bytown, on ordonne une adresse pour un état détaillé des transactions du bureau des bois de la couronne (Crown tim-

- 7°. Horticulture et agriculture, théorique et pratique,
- 8°. Dessin linéaire,
- 9°. Composition dans le genre épistolaire avec application aux affaires.

Seconde partie.

La seconde partie comprendra :

- 1°. La continuation de l'étude des grammaires française et anglaise,
- 2°. Continuation des cours d'horticulture et d'agriculture,
- 3°. Continuation de l'étude de l'arithmétique,
- 4°. Histoire profane, ancienne et moderne,
- 5°. Mythologie,
- 6°. Prosodie et versification française,
- 7°. Belles-Lettres,
- 8°. Rhétorique,
- 9°. Composition en tous genres,
- 10°. Mathématiques dans toutes leurs parties, appliquées à l'arpentage, à l'architecture, à la mécanique et à l'astronomie,
- 11°. Mécanique,
- 12°. Architecture,
- 13°. Logique, Métaphysique et Morale,
- 14°. Astronomie,
- 15°. Physique expérimentale et chimie, et surtout chimie appliquée à l'agriculture.

J. M. MIGNAULT, *pre.*

PARLEMENT PROVINCIAL.

Nous empruntons les débats parlementaires aux journaux français de cette ville.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Jeudi, 5 décembre.

Un comité de 5 membres est nommé pour examiner les contingens de cette chambre pendant la présente session et en faire rapport.

L'hon. M. Moore présente une requête de Alfred Hawkins, de Québec, demandant de l'encouragement pour la publication d'un plan des opérations navales et militaires faites devant Québec en 1765.

Le seul ordre du jour est la 2^e lecture d'un bill pourvoyant à la publication des actes des conseils municipaux du Canada Ouest, ayant référence à la taxation des propriétés immobilières.

Vendredi, 6 déc.

L'hon. M. Dickson, présente une requête de Sydney Jones et autres, de Wellington Langley et autres, de S. Jones et autres, demandant des chemins macadamisés.

Une requête de certains citoyens de Montréal fut présentée par l'hon. M. McGill, relative à la qualité des cotisations prélevées par les districts municipaux.

L'appel de la chambre fut alors fait en conformité à la règle qui exige que tel appel soit fait, le second vendredi après l'ouverture de la session, quand une apologie fut faite pour l'absence des messieurs suivants, savoir : des honorables messieurs Jameson, de Blaquière, Pemberton, Sherwood, Widmer et Taché, pour toute la session, des honorables messieurs Brooks, McDonald, Amable Dionne et Goulin, pour jusqu'au premier de janvier prochain, et des honorables messieurs Massue et Walker pour ce jour seulement.

Après quoi cette chambre fut ajournée à lundi à 8 heures P. M.

Lundi, 9 décembre.

Quand les étrangers furent admis, le greffier était à lire une pétition, d'un ton bas, qu'il fut impossible d'en saisir la substance.

L'hon. M. McGill présente les pétitions suivantes :

De James Green et autres, Québec ; de la Société des Orphelines Protégées de Québec, pour aide ; de la Société des Dames Bienveillantes de Montréal, pour aide ; du Comité de ménagement de l'École Nationale de Québec, pour aide ; de Wm. Evans, pour une assistance afin de soutenir son Journal d'Agriculture ; du Révd. John Merlin, ministre Presbytérien à Hemmingford, sollicitant un acte d'indemnité pour avoir voté à la dernière élection, qui le rend responsable d'une pénalité de £500, pour laquelle il est poursuivi par un Aubin qui demeure près de chez lui. Le révd. M. a voté par ignorance de la nouvelle loi. L'hon. M. McGill espère que le gouvernement voudra bien apporter dans un bill un remède à cette cause.

L'hon. M. Morris observe, qu'il n'est pas nécessaire au gouvernement d'introduire le Bill, mais que si M. McGill désire en introduire un, il n'y fera aucune objection.

L'hon. M. Bruneau présente une pétition des syndics du chemin à barrière de Chambly pour de l'argent ; de l'asile des Orphelins de Montréal, pour aide.

L'hon. M. Ferguson présente une pétition du Conseil de District de Home, pour des changemens dans l'acte des Ecoles ; de Gilbert F. Williams, pour secours.

L'hon. M. Morris présente des pétitions de Williams Hutton, Gardien du District de Victoria ; de Edw. S. Hogan ; de High School, de Québec, et de certains habitants de Rouville, sur différents sujets.

Sur motion de l'hon. M. Bruneau, la table des lois expirantes est référée à un comité de trois, savoir : Irving, Ferrie et Bruneau, pour en faire un rapport par bill ou autrement.

ber office) de Bytown pour 1843 et 1844, montrant le nombre des ca-
jeux, les noms des propriétaires, le montant des droits et les dépenses du
bureau.

M. Roblin présente un bill pour une plus juste réparation des biens des
personnes mourantes *ab intestat*.

Sur motion de M. Halo, on ordonne une adresse priant Son Excellence de
pourvoir à l'information des causes empêchant la distribution des Statuts de
la dernière session dans le district St. François.

lundi 9 Déc.

Pétitions.

M. Gowan. Pétition d'un sergent du 99^{ème} régiment demandant des
terres à lui promises.

Soliciteur Général Sherwood, Pétition du Révérend Dr. Phelan deman-
dant du secours pour le Collège de Regopolis.

M. Aylwin, quatre Pétitions pour diverses demandes. Une pétition con-
tre l'élection de M. DeBligny et Moffatt—une autre de quelques électeurs
de Mégantic contre l'élection de M. Daly.

Pétitions référées.

M. Chauveau fait motion que la pétition pour les chemins aux environs
de Québec soit référée à un comité de cinq membres.

M. McDonald de Kington, que celle de Régopolis soit référée à un Co-
mité.

M. Griève, que celle des Sœurs de Trois-Rivières soit référée à un Co-
mité.

M. Dunlop, que celle du clergé Presbytérien soit référée à un Comité.

M. Colville, que celle de M. Meriin soit référée à un Comité.

M. Taché, que celle de J. B. Galache et autres soit référée à un Comité.

M. Murray annonce qu'il fera une motion pour introduire un Bill qui
règle la loi du Douane dans le Haut-Canada.

Motions.

M. McDonald de Cornwall, soumit le rapport du Comité spécial sur l'a-
dresse en réponse du Discours du Trône.

M. Robinson, fait motion d'adopter l'opinion du Comité.

M. Smith de Frontenac, désa prouve l'adresse. Il l'approuve quand à l'al-
lusion à Kingston; que si M. Cameron connaissait le pays derrière King-
ton comme lui! (M. S.) il ne l'aurait pas traité de campagne stérile, mais
tout le contraire, qu'il peut informer son hon. ami que des personnes ont
émigré d'ici pour s'établir là. Il avait pris la peine de faire des re-
cherches, et de rapports qui lui étaient parvenus d'Onawa, il était porté à
croire qu'il n'était pas trop tard, et qu'il en résulterait beaucoup de bien. Il
réitéra son approbation des résolutions de 1841.

M. McDonald de Cornwall fit motion que toute la Chambre se rende
chez Son Excellence avec l'adresse.

Le Procureur Général informa la Chambre que Son Excellence recevra
l'adresse à trois heures et demie demain.

M. le Soliciteur Général Sherwood, demande la permission d'introduire
un Bill pour annuler l'acte sur les petites Dettes. Première lecture—Se-
conde Vendredi.

M. Cauchon, demandera Jeudi à l'Administration si elle veut introduire un
Bill pour amender l'enregistrement.

M. le Procureur Général, dit que l'intention du Gouvernement n'est pas
d'y faire des changements mais qu'on est sur le point de nommer un In-
specteur (écoutez, écoutez) qui remplira peut-être le but que se propose l'Hon.
Membre.

M. Smith de Frontenac, introduit un Bill pour imposer des droits sur les
produits des républiques voisines.—Ce n'est qu'un *Fac-Simile* du Bill de
la session dernière. Qu'ayant examiné si ces droits avaient augmenté le
revenu public il avait trouvé ce revenu immense et que par conséquent ce
Bill devant expirer en janvier prochain il se hâta de le faire revivre.

M. le Sol. Gén. Sherwood, aurait souhaité que M. Smith ne présentât
pas ce Bill, vu que le gouvernement avait ce sujet en considération.—Et
il (M. S.) ne connaissait pas encore un exemple dans la Pratique Anglaise
qu'un individu eut pris l'initiative sur le gouvernement en matières si im-
portantes.

M. Smith de Frontenac, observa qu'il fallait que l'Administration s'enten-
dit bien peu, puisque lui (M. S.) en ayant parlé au Proc. Gén. Ouest, éc-
lui-ci lui avait répondu qu'il en parlerait au Proc. Gén. Est.

Le Sol. Gén. était étonné qu'on accusât le ministère de désunion, que la
chose n'existait pas; que si M. Smith était si partisan du gouvernement
responsable, il ne devait pas en violer une des lois les mieux connues. Il
informa la Chambre que la mesure de M. Smith était comprise dans le Bill
des Douanes qui se préparait.—Qu'il ne voyait pas les motifs de fixer le
ministère de désunion, car quand il manifesta son intention, on crut qu'il
ne voulait que proposer la chose sans y donner cours, de peur que le gouver-
nement n'introduisît pas son Bill de Douanes avant l'expiration de la loi
présente, et qu'en conséquence on lui répondit qu'on ne s'opposerait pas à
la démarche.

M. Moffatt, s'oppose à la mesure de M. Smith, comme contraire au gou-
vernement responsable; puisque M. Smith ôte de l'Administration une
grande responsabilité.

M. Cameron approuve M. Smith de Frontenac—car le Bill des Doua-
ne passera probablement pas dans cette Session.

M. Roblin s'intéresse beaucoup à la demande de M. Smith, mais lui con-
seille de laisser au gouvernement la responsabilité des postes que la Provin-
ce peut faire par le délit de la mesure ministérielle. M. Johnston con-
seille à M. Smith de laisser sa mesure sur la table, puisqu'il n'y a pas de
moyen de savoir quand la mesure ministérielle sera présentée.

M. Morin, n'approuve pas que des membres particuliers prennent la re-
sponsabilité de mesures si importantes.

Le Bill fut retiré dans la supposition que l'Administration en présenterait
un semblable.

M. Gowan présente un Bill pour l'affermissement de l'acte des Jurés.

M. Aylwin fit mention pour une adresse relative à la Commission de la
Géométrie des Aventuriers.

M. Ridbill, une adresse pour savoir comment s'impriment les lois, et les
sommes qu'on y dépense.

M. Price, une adresse pour connaître l'Etat du King's College.

M. Aylwin, une adresse à Son Excellence, demandant copie du document
qui appuie M. D. B. Viger au conseil Exécutif, a ainsi que sa nomination à la
Présidence du Conseil.

M. Christie, un Bill supplémentaire au Bill relatif à l'Administration de la
Justice dans le District de Gaspé.

La seconde Lecture du Bill des Fonds sur les Licences de mariages et du
Bill pour incorporer les compagnies des mines de Gaspé fut renvoyée à ven-
dredi et lundi prochain.

Mardi, 10 déc. 1844.

A 3 $\frac{1}{2}$ les membres de la Chambre d'As. se rendirent en corps à la mai-
son du gouvernement, et présentèrent à S. E. l'Adresse en réponse à la ha-
rangue du trône.

Un grand nombre de pétitions sont présentées, et plusieurs sont référées à
des comités choisis.

M. Christie propose que la chambre entière forme un comité vendredi
prochain, sur le sujet de la Liste Civile, avec l'intention de réduire et de
fixer les salaires des officiers du gouvernement.

M. le Proc. Gl. Smith espère que l'hon. membre pour Gaspé ne voudra
pas presser sa motion. Le sujet ayant été mentionné dans la harangue du
trône, et étant maintenant sous la considération du gouvern. ent avec l'in-
tention d'apparier devant cette chambre une mesure ayant pour but le même
objet que celui proposé par l'hon. membre. Il n'a aucun doute que l'hon.
membre voudra bien retirer sa présente motion.

M. Christie ne veut pas presser sa motion après l'assurance qui vient
d'être donnée par le savant Proc. Gén. que sa déclaration sur ce sujet est
tout à fait satisfaisante.

La motion est retirée.

Après plusieurs conversations sur le mode de recevoir et référer les pé-
titions des élections contestées,

M. le Sol. Gl. Sherwood propose que la pétition de Samuel Wood et
autres, contre le retour de W. H. Merritt, soit prise en considération vendre-
di prochain.

M. Thomson propose qu'une plus longue période soit allouée, car il est
impossible d'envoyer avis au membre élu, n'ayant pas encore pris son siège.

M. le Sol. Gl. réplique que si un plus long délai est requis, il pourra pro-
poser le jour déjà nommé.

M. Baldwin présente la pétition de W. Notman, Ecuier, et autres, contre le
retour de E. Ermanneg, Ecuier, pour le comté de Middlesex et propose qu'elle
soit prise en considération le 16 janvier prochain.

M. Gowan présente deux pétitions contre le retour de M. Cameron, Ecr.,
pour Lennox.

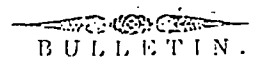
M. Baldwin présente une pétition de G. McMickleg et autres, contre le
retour de M. Cummings, pour le South Riding de Lincoln.

M. Cameron propose que la pétition de W. Harris et autres, et Rend
Burritt et autres, contre le retour de H. D. Jos-up, Ecr. pour le comté de
Granville, soit prise en considération le 23 du courant.

Le Proc. Gl. Smith demande permission d'introduire un Bill pour con-
tinuer l'acte imposant un droit sur les produits de l'Agriculture et sur les ani-
maux vivants importés dans cette province des Etats-Unis.

La permission étant accordée, le bill fut introduit et lu une première
fois, et, sur motion de M. le Proc. Gl. fixé pour sa seconde lecture à de-
main.

La chambre s'ajourne.



BULLETIN.

*Nouvelles diverses.—Education.—Message présidentiel.—Révue des feuilles
Européennes*

L'élection du Maire de cette ville a eu lieu lundi soir. C'est M. Ferrier
qui remplace M. Bourrat.

Mardi dernier, à 2 heures et demie P. M., les membres de la Chambre
d'Assemblée se sont rendus en corps à la maison du gouvernement, et ont
présenté, à Son Excellence le Gouverneur-Général, leur adresse en réponse
au discours du trône.

La province de la Nouvelle-Écosse qui ne formait qu'un seul diocèse dont
M^{gr}. Fraser était l'évêque, a été dernièrement divisée en deux évêchés par

le Souverain-Pontife. L'un de ces évêchés contient la partie ouest de la province et les Bermudes, et l'autre, la partie est et le Cap Breton. Mgr. Fraser demeure évêque du dernier, et c'est Mgr. Walsh qui est nommé évêque du premier. Ce prélat était dernièrement à Londres, en route pour son diocèse.

Un journal de Philadelphie du 29 novembre dernier dit que, sur l'action intentée à la Cour Suprême, contre l'État de Philadelphie, par M. Donahoe, au nom des Sœurs, dont il était l'agent, le juré avait rendu la veille, un verdict qui allouait aux plaignantes 6468 piastres pour indemnité des dommages qu'elles avaient encourus durant l'émeute du mois de mai, par la destruction de leur couvent dans Kensington. Il ajoute que l'allocution du juge en chef Gibson a été aussi tout-à-fait favorable aux plaignantes.

Nous prenons la liberté d'appeler l'attention de nos lecteurs sur le nouveau plan d'éducation que nous publions aujourd'hui et que les directeurs du collège de Chambly se proposent d'adopter, sitôt qu'il sera possible d'ouvrir cette maison. L'accueil favorable que reçut, dans les journaux de la province, le cours projeté et que nous annonçâmes à la fin des vacances dernières, nous fait croire que ce nouveau plan ne peut manquer de rencontrer l'approbation et l'encouragement du public. Les amis de l'éducation doivent désirer ardemment de voir ouvrir une institution dont le besoin se fait si grandement sentir. Le seul but d'y former des maîtres pour les écoles-modèles, serait plus que suffisant pour en démontrer la nécessité. Il est évident que pour répandre l'éducation, il faut des maîtres, et pour en avoir, il en faut former, puisque nous n'en avons point. On conseille de nommer un ou plusieurs surintendants de l'éducation, parce qu'il y a quelques localités où l'allocution du gouvernement est accordée à des maîtres qui ne la méritent pas. Mais, s'il n'y a pas de maîtres convenables, ou si vous ne pouvez vous en procurer qu'à des conditions trop onéreuses et au-dessus de vos moyens, vous aurez beau multiplier les surintendants, vous n'en serez pas plus avancé. Ce ne sont point les surintendants qui fournissent les maîtres. D'ailleurs ils n'en n'auraient pas plus que nous, et ils n'en auront jamais, tant qu'il n'y aura pas d'institutions capables d'en former. Il est donc de toute nécessité de fonder au plutôt un établissement qui puisse rendre un service si important à la société.

Les journaux des États-Unis nous ont mis en possession du message présidentiel. Il est, à l'ordinaire, d'une longueur prodigieuse. Il occupe plus de six colonnes dans le *Courier des États-Unis*. S'il est vrai que ce n'est point par la longueur qu'on doit juger de son mérite, cependant nous avons cru remarquer, dans cette prolixité présidentielle, plus d'honnêteté et de modération qu'à l'ordinaire. Sans parler directement des malheureux événements de Philadelphie, on voit que M. Tyler réprovoque les doctrines du *Nativisme*, maintient la liberté des cultes et désire la tolérance religieuse. Il paraît un peu extraordinaire de le voir complimenter les monarches de l'Europe et en particulier l'Autocrate du Nord, tout en exaltant les institutions républicaines. Il n'y a que l'Angleterre qui semble moins mériter ses sympathies, sans doute parce qu'elle lui porte plus d'ombrage, surtout par rapport à l'annexion du Texas. Le Président revient à son projet avec tout l'empressement et toute la complaisance possibles. Il énumère fort au long les raisons et les motifs qui militent en faveur de l'annexion, et s'efforce de réfuter les objections qu'on pourrait y apporter, et de diminuer les obstacles qui sembleraient s'y opposer. Il signale avec complaisance le spectacle imposant d'un peuple de vingt millions d'âmes qui vient d'élire son premier Magistrat, sans compromettre la sécurité publique, et sans qu'il ait été nécessaire d'avoir recours à la force armée pour prévenir les troubles et comprimer le désordre. Il prétend trouver les causes de cette harmonie élective, dans la perfection des institutions américaines et dans le légitime attachement des citoyens aux principes de la constitution. Il y voit aussi une réfutation parfaite des adversaires du système représentatif, qui fondent leur opposition sur la crainte du tumulte et des troubles que l'élection, par le peuple, du premier Magistrat d'un pays libre, peut et doit entraîner, et sur ce que ce mode d'élection peut devenir capable de renverser le gouvernement lui-même. Nous souhaiterions bien sincèrement que le fait invoqué par M. Tyler ne laissât plus de doute sur ce problème représentatif, mais nous croyons que la preuve n'est pas encore assez complète pour ôter toute inquiétude à ce sujet.

D'après les derniers journaux que nous avons reçus d'Europe, il est toujours question en France du voyage de Windsor. Artistes, poètes, prélat-

aux beaux-esprits, tous s'évertuent sur ce lieu commun.

Un peintre de Paris avait fait, pour un marchand de cette ville, une enseigne : à l'entente cordiale, représentée par un chien et un chat trinquant ensemble. Le Gouvernement n'a voulu ni du chat ni du chien ; il a fait tout effacer.

Si nous n'avions pas craint d'occuper nos lecteurs d'un genre de plaisanterie souvent assez mauvais et au moins toujours futile, les feuilles d'Europe nous auraient offert une abondante moisson, et, sur ce sujet, se serait ouverte devant nous une vaste carrière.

Nos lecteurs ont déjà vu deux pièces de vers empruntées à différens journaux : l'*Echo naïf* dans notre numéro du 22 novembre, et le *voyage à Windsor sur l'air du Sultan Saladin* dans le numéro du 6 décembre.

Entre mille prétendus bons mots que nous présentons aujourd'hui les gazettes d'Europe, nous ne nous permettrons d'en citer que deux qui nous ont paru les meilleurs, nous devrions dire peut-être les moins mauvais.

Un de ces journaux raconte que Louis-Philippe ayant abordé un fermier de Windsor, et s'étant mis de lui-même à causer récolte avec lui : Que l'on vienne nous dire maintenant, s'est écrié le ministre Guizot, que l'on vienne nous dire que nous évitons autant que possible de parler ferme aux Anglais.

On frappe des médailles à propos du voyage de l'entente cordiale en Angleterre ; la même feuille ajoute : "il ne lui manquait plus que cela pour être tout-à-fait coulé en France."

Nous citons ces différens traits sans prétendre les approuver ; sans leur prêter non plus une importance plus grande que celle qu'ils méritent ; mais uniquement pour que ceux de nos lecteurs, qui ont suivi jusqu'ici les affaires d'Europe, soient tenus au courant de l'esprit de dénigrement et d'aigreur condamnable qui prédomine à chaque page dans les derniers journaux de cette contrée.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Un correspondant du *Journal de Québec*, après avoir rapporté la cérémonie du *Pallium*, ajoute :

Pour l'instruction de quelques uns de vos lecteurs, il sera bon d'ajouter à ce que j'ai déjà dit sur ce chapitre, que le *Pallium* est un ornement que revêtent les Archevêques et les Patriarches à certains jours. Cet ornement se porte sur les épaules ; il est formé de deux bandelottes de laine blanche large de deux doigts, parsemées de petites croix noires ; l'une des extrémités pend sur la poitrine, l'autre entre les épaules, et ces deux bouts sont garnis de plomb pour leur donner une consistance. Les métropolitains le portent comme une marque de juridiction sur les églises de leur province ecclésiastique. Le Pontificat Romain nous le présente : *Pontificalis officii plenitudo confertur per Pallium*. Cet ornement n'appartient pas exclusivement aux métropolitains, mais le plus généralement ; l'histoire de l'Eglise, le Casuiste jésuite et Durand nous fait observer toutefois que plusieurs Papes ont voulu que tout archevêque métropolitain revêtît le *pallium* avant d'exercer ses fonctions. On le regarde comme l'emblème de l'humilité et de la charité pastorales. Il sert à rappeler au prélat qui le revêt, qu'à l'exemple de J. C. le prince des pasteurs, il doit chercher la bien-être égale et la rapporter au bercail sur ses épaules. La manière même de cette décoration indique sensiblement cette touchante signification. Il est fait de la laine d'agneaux parfaitement blancs qu'on bénit le jour de la fête de Ste. Agnès (21 janvier), dans l'église qui lui est dédiée à Rome. Des religieux sont chargés de préparer cette laine et de confectionner les *palliums*, qui ensuite sont déposés sur le tombeau de St. Pierre, et y restent toute la nuit qui précède la fête de cet apôtre. Le lendemain, ils sont bénis sur l'autel de l'Eglise de St. Pierre, puis sont envoyés aux prélats qui ont droit de le porter. Ce droit est restreint à certains jours et ne s'étend pas au-delà de l'église. Le pape seul le porte toujours et partout, comme investi de la suprême puissance et de la juridiction universelle sur toutes les églises. Cette décoration est tellement personnelle à celui qui l'a reçu qu'il ne saurait la revêtir à qui que ce soit, ni se servir du *pallium* d'un autre, et qu'il doit être enterré avec lui. Nous avons dit plus haut que ce droit ne s'étendait pas au-delà de l'église ; mais nous désirons qu'on comprenne qu'un archevêque a droit de le revêtir dans toutes les églises de sa province et non ailleurs. Il est fait mention de cet ornement dans les écrits du Ve siècle, et des auteurs en font remonter l'institution à St. Lin, second successeur de St. Pierre. Autrefois cet ornement ne s'accordait qu'à ceux qui Palliaient demander à Rome, mais, vu les grands inconvénients qui en résultaient, on s'est dédit de cette coutume. Il suffit maintenant qu'un Procureur de l'archevêque lui se demande le *pallium* pour son évêque en plein consistoire par le moins être d'un évêque consistorial, et le saint Père commet un cardinal diacre pour le donner. Ce cardinal, accompagné de son chapelain, de deux évêques et de celui qui est préposé à la garde des *palliums*, étant dans l'église de St. Pierre ou dans sa chapelle, en présence de l'Archevêque, le benédicte, le bénit, et l'installe.

instantissimé, le lui met en main ; c'est ce qu'on appelle l'instance du *pal-lium*. Le procureur en demande acte, et la Bulle s'expédie. Elle autorise un autre évêque à en revêtir celui auquel il est envoyé. Elle contient le consentement du Pape. etc.

ANNOTATEUR.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Le bruit s'étant répandu que M. Guillet était sur le point de résigner en fa-veur de l'hon. D. B. Viger, l'*Aurore* du 10 s'exprime ainsi à ce sujet :

« M. L. Guillet, M. P. P. pour le comté de Champlain nous prit de con-trôler le bruit dont le *Journal de Québec* a fait mention et que MM. Lafon-taine et Nelson font répété en chambre pour le propager, que lui (M. Guil-let) devait résigner en faveur de l'hon. M. Viger. Ce M. Jit que la propo-sition ne lui en a jamais été faite ni par l'hon. M. Viger, ni par personne autre et que ce bruit a origine et est propagé comme plusieurs autres pour servir les vues de certaines gens. »

— On écrit au *Castor* :

A Messieurs les Instituteurs du Bas-Canada.

Messieurs,

La jeunesse dont l'éducation est confiée à nos soins, ne progresse dans les sciences qu'en raison du mode d'enseignement plus ou moins naturel ad-apté dans nos maisons d'éducation. Cette partie de l'enseignement n'a-t-elle pas été jusqu'aujourd'hui trop négligée par les hommes préposés à la règle de ces institutions ?

Un certain nombre étaient ou sont incapables de s'en occuper efficace-ment ; et d'autres, par des raisons plus ou moins plausibles ne l'ont pas fait. On s'est occupé de l'établissement des écoles et de leurs moyens d'existence. Mais les moyens de retirer les plus grands avantages possi-bles de l'enseignement ont été regardés comme d'une importance secondaire.

N'est-il pas de l'honneur de nos institutions, et de la gloire de notre état, regardé comme un corps destiné à former des citoyens à la patrie, d'offrir à la jeunesse la plus grande comme possible de connaissances utiles, dans le court espace de temps qui sépare l'enfance de l'âge où il lui faut travailler à son bien-être d'une autre manière ?

Or quels sont les hommes plus capables de juger des améliorations les plus utiles à introduire dans le système d'enseignement, que ceux à qui l'expérience et l'observation journalière, ont démontré les défauts qui y exis-tent.

Ces raisons et plusieurs autres que les bornes d'une lettre m'empêchent d'exposer ici, m'engagent à proposer à votre considération les moyens sui-vans, moyens dont l'adoption ne peut qu'honorer notre corps, et le placer sur un pied d'égalité avec les autres états professionnels.

1^o. Que les instituteurs des trois divisions d'un certain nombre de pa-roisses se réunissent tous les mois, dans un lieu convenu entre eux, afin d'y exposer et discuter toutes matières tendant à l'avancement de l'éducation, et au meilleur système d'enseignement qu'il sera jugé convenable ensuite d'ad-opter dans toutes leurs écoles.

2^o. Que chaque mois, les instituteurs et institutrices des autres divisions se réunissent chez l'instituteur de la Ire division, pour y prendre commu-nication des discussions et résolutions adoptées à la précédente réunion, et y travailler dans le même but.

3^o. Qu'une partie des membres du bureau, formé pour l'examen des instituteurs soient choisis dans leur corps, à l'exemple des bureaux pour l'examen des aspirans à la profession de notaire, d'avocat, etc.

Cette dernière clause est entièrement du ressort de la législation, et c'est une justice à laquelle les instituteurs ont droit de prétendre.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Avec la plus profonde considération,

Votre très-humble serviteur,

UN INSTITUTEUR.

N. B.—MM. les éditeurs des journaux canadiens qui s'intéressent à l'a-vancement de l'éducation, sont priés d'insérer la lettre ci-dessus.

Tableau général de la population du Bas-Canada d'après les recensemens de 1831 et 1844.—On a eu l'obligeance de nous communiquer un état de la population de chacun des comtés du Bas-Canada d'après le recensement de 1844. Nous y ajouterons, pour servir de terme de comparaison, un état de la population des mêmes comtés d'après le recensement de 1831.

	1831.	1844.
Saguenay	8,385	13,445
Montmorency (1)	8,089	8,434
Québec	36,173	45,676
Portneuf	13,656	15,922
Champlain	6,991	10,404
St. Maurice	16,909	20,594
Berthier	20,225	26,705
Leinster (2)	22,122	25,201
Terrebonne	16,623	20,646
Deux-Montagnes	20,905	26,835

(1) En 1831, les comtés de Montmorency et d'Orléans.

(2) — — — l'Assomption et la Chenaie.

Outaouais	4,786	11,340
Montréal	43,773	64,303
Yaudreuil	13,111	16,616
Beauharnais	16,859	28,580
Huntingdon (3)	29,916	36,204
Rouville	18,115	22,093
Chambly	15,483	17,171
Verchères	12,319	12,968
Richelieu	16,146	20,583
St-Hyacinthe	13,366	21,734
Shelford	5,057	9,996
Missi-koui	8,801	10,865
Stantead	10,306	11,846
Sherbrooke	7,104	13,302
Drummond	3,566	9,374
Yamaska	9,496	11,645
Nicolet	12,509	16,280
Lotbinière	9,191	13,697
Mégantic	2,283	6,730
Dorchester (4)	23,316	34,826
Bellechasse	13,529	14,549
L'Islet	13,518	16,990
Kamouraska	14,557	17,465
Rimouski	10,061	17,577
Gaspé	5,003	7,458
Bonaventure	8,109	8,230

	Total	511,919	678,590
En 1844			678,590
En 1831		511,919	

Augmentation en 13 ans - - - - - 166,671

Ce qui fait un peu plus de 32½ pour cent. Cette augmentation eût été sans doute beaucoup plus considérable sans le cholera qui décima la popu-lation en 1832 et '34, et sans les troubles de 1837 et '38, qui d'un côté oc-casionnèrent une assez nombreuse émigration du Canada aux Etats-Unis, e-t de l'autre arrêrèrent ou ralentirent momentanément l'immigration d'Europe.
Canadien.

A D O L P H E .
CHAPITRE VI.
LE MISSIONNAIRE.

Plusieurs jours se passèrent sans explications nouvelles. Adolp-he conservait son livre, il y lisait de temps en temps, et alors il parais-sait absorbé dans ses réflexions.

Dans d'autres momens, il venait se mêler aux passagers réunis, prenait part à la conversation générale et semblait vouloir chercher des distractions, dont il s'était jusque-là tenu éloigné.

Il témoignait beaucoup de prévenances et d'égards pour le jeune prêtre, mais il paraissait éviter avec soin un entretien intime ; et, dès que celui-ci entamait une question qui eût pu amener quelques éclair-cissemens, Adolphe, toujours sur ses gardes, trouvait le moyen d'é-luder sa réponse et de couper court à toute discussion.

Il se rendait ainsi insaisissable au zèle de son ami, qui ne pouvait se consoler de sa froideur pour la vérité, qu'en conjurant le ciel avec ferveur, et souvent avec larmes, d'éclairer enfin une âme qui lui était si chère.

Cependant plus on avançait, plus les accès de misanthropie ro-doublaient. Le Second du navire était un homme peu endurant, à la parole sèche et brutale ; la manière d'être d'Adolphe lui parais-sait bizarre et ridicule. Celui-ci, ne s'occupant jamais de ce qui se passait autour de lui, contrariait souvent la manœuvre, et ne se ren-dait que machinalement aux injonctions qui lui étaient données.

Un matin qu'Adolphe était appuyé contre les grandes vergues, on l'avertit plusieurs fois de se retirer, sans qu'il y prît attention. Le se-cond vint vers lui bouillant de colère, en l'apostrophant avec rudesse de langage d'un homme de mer. Adolphe, sans s'émouvoir, lui répon-dit avec un ton de mépris qui irrita davantage le marin. Dans son emportement, celui-ci levait déjà le bras sur le misanthrope et par-lait de l'envoyer visiter les requins, lorsque le jeune prêtre accourut au bruit et eut bientôt, par la douceur et la sagesse de ses paroles, apaisé la querelle.

Adolphe ne parut pas sensible à ce service ; mais le soir, il se rap-procha du missionnaire. « Je vous ai raconté l'histoire de mes promi-ères années, lui dit-il, je voudrais connaître la vôtre. Je n'ai pas besoin de vous dissimuler que je vous estime, et, s'il n'y avait pas entre nous une barrière que je ne peux franchir, il me semble que je

(3) — — — l'Acadie et la Prairie.
(4) — — — Dorchester et Beauce.

trouverais mon bonheur à vivre avec vous... Monsieur, dit ensuite Adolphe, avec un profond sentiment, votre vue me fait une impression mille fois plus vive que tout ce livre que vous m'avez conté ! Dites-le-moi, je vous en conjure, comment avez-vous fait pour conserver cette sérénité de l'innocence et de la vertu, qui n'est plus de notre siècle ? D'où vient qu'à tant de candeur se joigne un héroïsme si pur ? Vous sacrifiez tout pour des hommes que vous n'avez jamais vus, que vous n'avez jamais connus, et qui probablement ne paieront votre dévouement que par les plus cruelles tortures. Comment est-il possible que vous ayez puisé de telles convictions ? Pourquoi faut-il qu'un jeune homme comme vous... ?

Le missionnaire tenait les yeux baissés ; une modeste rougeur colorait son visage.

— Oh ! monsieur, dit-il, si Dieu a mis en moi quelque chose qui vous attire à lui, ne détournez pas vers la créature un hommage et une affection, qui ne sont dus qu'à lui seul. S'il m'a tenu à l'écart, dès mes jeunes années ; si, dès mon entrée dans la vie, il m'a épargné bien des mécomptes et des illusions, à lui seul toute la gloire ; à lui, mon éternelle reconnaissance !

— Mon récit sera bien simple et bien court ; ma carrière n'a été marquée par aucun événement considérable. Mais, puisque vous désirez connaître mon histoire, je vais vous la raconter dans toute sa naïveté.

— Vous avez à peine connu votre mère ; je n'avais que deux ans lorsque je perdis mon père ; ma mère resta veuve avec deux fils en bas âge ; j'étais le plus jeune.

— Nous habitons la campagne, où nous avions une assez forte exploitation. Les soins des affaires et du ménage n'empêchaient pas notre bonne mère de s'appliquer à notre première éducation. Elle s'attacha surtout à nous faire aimer Dieu de bonne heure ; nous grandissions sous ses ailes, et sa tendre sollicitude ne négligeait aucun moyen pour éloigner de nous toute atteinte du vice, et pour nous faire aimer nos devoirs et la vertu.

— Je me sais toujours rappelé avec attendrissement le moment de notre prière ; le matin et le soir, nous étions à genoux près d'elle ; elle nous faisait faire le signe de la Croix, et réciter notre petite prière avec tant de respect que nos cœurs en étaient toujours émus.

— M. le Curé du village voulut bien nous donner les premières leçons, et nous allions tous recevoir ses instructions au presbytère. Dès lors, je me sentis porté au service des autels et ce fut pour moi une bien agréable nouvelle, lorsque ma mère m'annonça que j'étais admis au nombre des enfants de chœur. Toutes les cérémonies saintes me faisaient une impression touchante ; et j'étais au comble de mes vœux, lorsque, revêtu du surplis, je pouvais servir la sainte messe, ou porter l'encensoir devant le saint Sacrement.

— Le plus beau jour de ma vie devait bientôt luire pour moi. Je fis ma première communion ; époque qui sera toujours chère à mon cœur, et dont je ne perdrai jamais le souvenir. Ce fut le jour même de ma première communion que j'eus pour la première fois la pensée de me consacrer à Dieu dans le saint ministère. En rentrant de l'Eglise, je communiquai à ma mère ce que j'avais éprouvé. Ses yeux se remplirent de larmes. La joie et la sensibilité élaient dans son regard. — Anaclet, me dit-elle, tu sais combien je t'aime ; mais tu es à Dieu avant de m'appartenir ? Puis elle m'embrassa, me bénit : — Va, mon fils, ajouta-t-elle, si Dieu daigne se choisir un prêtre dans notre famille, applique-toi à t'en rendre digne. Tu es bien jeune encore ; ce n'est pas à ton âge qu'on prend une décision irrévocable ; mais conserve dans ton cœur la grâce de Dieu, et quels que soient les desseins de la Providence sur toi, tu ne te repentiras jamais d'avoir vécu en enfant chrétien.

— J'avais du goût pour l'étude ; mon frère en avait pour les travaux des champs ; il resta à la ferme, et je fus envoyé dans un pensionnat parfaitement dirigé. Mes années de collège s'écoulèrent rapidement ; je n'étais entouré que de maîtres vigilants et paternels, que de condisciples dociles, appliqués, vertueux. Les conseils des uns, les exemples des autres m'encouragèrent et me procurèrent les plus grands avantages. Le tems de mes études fut pour moi un tems de bonheur.

— Malgré que je fusse effrayé de la sainteté du sacerdoce et de mon indignité, la voix de mon cœur m'appelait sans cesse à me consacrer entièrement à Dieu. J'achevais tous mes cours et je fus ordonné prêtre, il y a trois ans.

— Ma mère était depuis quelque tems atteinte d'une maladie cruelle. Un cancer la rongait et elle souffrait les plus vives douleurs, avec la perspective de voir arriver le terme de sa carrière. Dieu, qui lui avait envoyé une aussi sensible épreuve, lui avait donné un trésor inépuisable de patience. Elle avait souvent demandé au Seigneur la consolation de me voir élevé au sacerdoce, avant de quitter ce monde.

Le Seigneur la lui accorda. Je vins célébrer la sainte messe, pour la première fois dans notre village, quinze jours avant sa mort. Quoique très souffrante, elle y assista avec une joie sainte et une piété inexprimable. Son mal, auquel il n'y avait plus de remède, fit de rapides progrès ; ses souffrances devinrent plus vives et sa patience plus admirable.

— Trois jours avant sa mort, elle reçut les derniers Sacrements ; M. le Curé se trouva subitement indisposé, et je dus porter moi-même le saint Viatique à ma mère. Ce furent là les prémices de mon ministère. En proie à des douleurs inexprimables, elle paraissait rayonnante de bonheur, et il semblait que Dieu consolait le dernier passage de cette âme si pure, par un avant-goût des délices du Ciel.

— Le soir même, je lui demandai la bénédiction. — Mon fils, me dit-elle, vous êtes prêtre de Jésus-Christ ; c'est à vous à me bénir, vous qu'il a daigné appeler aux saintes fonctions du sacerdoce. Elle joignit les mains, fit un effort pour se soulever ; et, les yeux inondés de larmes, j'appelai les bénédictions du Très-Haut sur cette mère si vertueuse et si chrétienne. Mon frère était près de moi et ne pouvait comprimer ses sanglots.

— Mes enfants, nous dit-elle, la vie n'est rien ; l'éternité est tout. Daigne le Seigneur graver cette vérité bien profondément dans votre cœur, et nous accorder la grâce de nous réunir tous dans son sein... pour toujours !

— Nous étions à genoux au pied de son lit ; elle nous bénit à son tour et imprima sur notre front le signe de la croix.

— Deux jours après, ma bonne mère s'était endormie du sommeil des justes.

CHAPITRE VII. LA VÉRITÉ.

Après un silence, que l'émotion du jeune prêtre lui fit prolonger longtemps, il reprit en ces termes.

— J'avais, dès ma première jeunesse, éprouvé de l'attrait pour les missionnaires ; à mesure que j'avancé dans la carrière ecclésiastique, je sentais cet attrait devenir plus vif. Je consultai mes supérieurs ; et je fus envoyé au séminaire des missions étrangères à Paris, où je restai trois ans, occupé aux études spéciales, indispensables à ma nouvelle carrière. Grâce au Ciel, me voilà entre les mains de la Providence ; elle fera de moi tout ce qu'elle voudra pour sa gloire et pour mon salut ; je m'abandonne entièrement à sa conduite. Le Seigneur sait mieux que nous ce qui nous convient.

— Ainsi vous abandonnez votre patrie, votre fortune pour aller au loin annoncer l'Évangile, et vous le faites sans regret, sans arrière-pensée... Vous allez exposer votre jeunesse, votre santé, votre vie, sans aucun espoir de récompense...

— Ici-bas, aucun ; mais, là haut, tout !... Eh ! que peut-on craindre, quand on se place sous la protection du Tout-Puissant ? Au milieu de tous les dangers, ne veille-t-il pas sur sa créature ? Un chieveu ne tombera pas de ma tête, non plus que de la vôtre, sans sa permission... Ah ! monsieur, que la religion est grande, qu'elle est sainte, qu'elle est digne de nos hommages !

— Vous avez une foi bien robuste ; vous êtes heureux ; mais il est des cœurs où cette foi ne peut pas prendre racine.

— Arrêtés, monsieur ; il n'en est aucun qui ne puisse connaître Dieu, l'aimer et le servir. Vous n'avez pas la foi, dites-vous ; mais travaillez-vous sincèrement, sérieusement, à obtenir ce don du Ciel ? Avez-vous étudié la religion ? Avez-vous cherché à vous instruire de ses dogmes, de ses préceptes, de sa morale ? Avez-vous consacré quelques jours, quelques heures de votre vie à approfondir les caractères qui font ressortir la divinité de la religion chrétienne ? Avez-vous élevé en toute simplicité votre cœur vers Dieu et sollicité de sa bonté les lumières qui seules peuvent éclairer votre intelligence ?

— Je ne me suis jamais senti aussi disposé à le faire, répondit Adolphe.

— Commençons donc, dès à présent, mon cher monsieur ; le bonheur vous est inconnu, mais vous ne tarderez pas à apprendre qu'il est toujours le fidèle compagnon de la vérité.

Après ce peu de mots, le missionnaire ouvrit le livre qu'Adolphe tenait entre les mains et ils lurent ensemble les pages suivantes :

— Il est impossible d'envisager toutes les preuves de la religion chrétienne ramassées ensemble, sans en ressentir la force, à laquelle nul homme raisonnable ne peut résister.

— Que l'on considère son établissement ; qu'une religion si contraire à la nature se soit établie par elle-même, si doucement, sans aucune force ni contrainte, et si fortement néanmoins, qu'aucuns tourmens n'aient pu empêcher les martyrs de la confesser ; et que tout cela se soit fait, non-seulement sans l'assistance d'aucun prince, mais malgré tous les princes de la terre qui l'ont combattue.

— Que l'on considère la sainteté, la hauteur et l'humilité d'une âme :

chrétienne. Les philosophes païens se sont quelquefois relevés au-dessus du reste des hommes par une manière de vivre plus réglée, et par des sentimens qui avaient quelque conformité avec ceux du Christianisme. Mais ils n'ont jamais reconnu pour vertu ce que les chrétiens appellent humilité, et ils l'auraient même crue incompatible avec les autres dont ils faisaient profession. Il n'y a que la religion chrétienne qui ait su joindre ensemble des choses qui avaient paru jusque là si opposées, et qui ait appris aux hommes que, bien loin que l'humilité soit incompatible avec les autres vertus, sans elle, toutes les autres ne sont que des vices et des défauts.

“ Que l'on considère les merveilles de l'Écriture sainte qui sont infinies, la grandeur et la sublimité plus qu'humaine des choses qu'elle contient, et la simplicité admirable de son style qui n'a rien d'affecté, rien de recherché, et qui porte un caractère de vérité, qu'on ne saurait désavouer.

“ Que l'on considère la personne de Jésus-Christ en particulier ; quelque sentiment qu'on ait de lui, on ne peut pas disconvenir qu'il n'eût un esprit très grand et très relevé, dont il avait donné des marques dès son enfance devant les Docteurs de la loi ; et cependant, au lieu de s'appliquer à cultiver ces talens par l'étude et la fréquentation des savans, il passe trente ans de sa vie dans le travail des mains, et dans une retraite entière du monde ; et, pendant les trois années de sa prédication, il appelle à sa compagnie et choisit pour ses Apôtres des gens sans science, sans étude, sans crédit ; et il s'attire pour ennemis ceux qui passaient pour les plus savans et les plus sages de son tems. C'est une étrange conduite pour un homme qui a dessein d'établir une nouvelle religion.

“ Que l'on considère en particulier ces Apôtres choisis par Jésus-Christ, ces gens sans lettres, sans étude, et qui se trouvent tout d'un coup assez savans pour confondre les plus habiles philosophes, et assez forts pour résister aux rois et aux tyrans qui s'opposaient à l'établissement de la religion chrétienne qu'ils annonçaient.

“ Que l'on considère cette suite merveilleuse de prophètes qui se sont succédés les uns aux autres pendant deux mille ans, et qui ont tous prédit en tant de manières différentes jusqu'aux moindres circonstances de la vie de Jésus-Christ, de sa mort, de sa résurrection, de la mission des Apôtres, de la prédication de l'Évangile, de la conversion des nations, et de plusieurs autres choses qui concernent l'établissement de la religion chrétienne et l'abolition du judaïsme.

“ Que l'on considère l'accomplissement admirable de ces prophéties, qui conviennent si parfaitement à la personne de Jésus-Christ, qu'il est impossible de ne le pas reconnaître, à moins de se vouloir aveugler soi-même.

“ Que l'on considère l'état du peuple juif, et devant et après la venue de Jésus-Christ ; son état florissant avant la venue du Sauveur, et son état plein de misères depuis qu'ils l'ont rejeté ; car ils sont encore aujourd'hui sans aucune marque de religion, sans temple, sans sacrifices, dispersés par toute la terre, le mépris et le rebut de toutes les nations.

“ Que l'on considère la perpétuité de la religion chrétienne, qui a toujours subsisté depuis le commencement du monde, soit dans les Saints de l'Ancien Testament, qui ont vécu dans l'attente de Jésus-Christ avant sa venue, soit dans ceux qui l'ont reçu et qui ont cru en lui depuis sa venue ; au lieu que nulle autre religion n'a la perpétuité, qui est la principale marque de la véritable.

“ Enfin que l'on considère la sainteté de cette religion, sa doctrine, qui rend raison de tout jusqu'aux contrariétés qui se rencontrent dans l'homme, et toutes les autres choses singulières, surnaturelles et divines qui y éclatent de toutes parts.

“ Et qu'on juge après tout cela s'il est possible de douter que la religion chrétienne ne soit la seule véritable, et si jamais aucune autre a rien eu qui en approchât.”

La suite au prochain numéro.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES ET MARCHANDS DE CETTE VILLE,
LE CALENDRIER POUR 1845.

Prix: £1 la grosse ; 2 schellings la douzaine.
10 décembre 1844.

AGENCE A NEW-YORK,
Pour Ornaments et Objets d'Eglise,
AUSSEI

Pour marchandises de tous genres.

PAR J. C. ROBILLOARD,
Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

LE Sousigné venant de recevoir de Londres, un assortiment complet D'OUTILS POUR RELIURE, informe très respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt à exécuter toutes RELIURES de LIVRES dans tout style et à des prix très réduits.

O. BEAUCHEMIN,
Rue Notre Dame, No. 114.

AVIS IMPORTANT.

LE BRITISH AMERICAN LAND COMPANY appelle sérieusement l'attention des habitans des townships de l'Est du Bas-Canada en général aux conditions très avantageuses des excellentes terres dans toutes les sections de cette belle partie de la province, qu'on peut maintenant se procurer.

La Compagnie offre en vente, sans réserve, toutes leurs TERRES avec des titres incontestables, sur un CRÉDIT de QUATORZE ANNÉES, requérant seulement l'intérêt annuel pour les dix premières années, et SANS AUCUNS PAYEMENS à la RENTRÉE, aux prix variés de dix chellins par acre, selon la situation.

La Compagnie desire particulièrement faire envisager les avantages de ses offres, aux jeunes gens de cette portion de la société, qui sont en état de s'établir eux mêmes dans le voisinage de leurs parents et amis, plutôt que de laisser tous leurs anciennes associations, pour chercher une existence incertaine dans les régions éloignées de l'Ouest.

La Compagnie ouvre maintenant un nouvel établissement à Metcalfe, dans le township de Roxton, sous la surintendance locale de Alexander Pea, Eccl., où on peut se procurer les terres à la distance de cinquante milles de Montréal, et au delà de trente milles de navigation en bateau à vapeur de cette cité et de Québec, ainsi que du Lac Champlain et de New-York. Cet établissement avec ses terres adjoignantes, comprenant environs 100 000 milles acres, offre un avantage très favorable à la grande population des seigneuries canadiennes depuis Sorel jusqu'à la ligne provinciale ; on y parvient facilement par de bons chemins au delà de sept milles de Metcalfe ; et un bon chemin est maintenant en construction pour communiquer aux lacs et rivières, ce qui fera une communication très avantageuse quand il sera complété depuis la rivière St. François à Montréal, d'une distance d'environ 75 milles. Dans toutes autres sections des townships de l'Est, la Compagnie a à vendre de très BONNES TERRES faciles d'accès et convenables pour les émigrés ou autres.

Les applications doivent être adressées à A. T. GALT, Ecuyer, Commissaire de la compagnie à Sherbrooke, et aux agens suivans :

- R. A. Young, Ecuyer, N. P. Québec.
- James Court, Ecuyer, Montréal.
- Smith Leish, Ecuyer, Port St. François.
- Alexander Rea, Ecuyer, Metcalfe, Roxton.
- Horace Lyman, Ecuyer, Granby.
- David Wood, Ecuyer, Shelburne.
- L'hon. P. H. Koubon, Bromé.
- Thomas Tait, Ecuyer, Melbourne.
- John Wadleigh, Ecuyer, Kingston.
- J. L. Marer, Ecuyer, Drummondv.
- Joshua Foss, Ecuyer, Eaton.
- Thomas Gordon, Ecuyer, Campton.
- P. Hubbard, Ecuyer, Standstead.

La compagnie a aussi obtenu la permission de référer à

- L'hon. T. C. Aylwin, M. P. P. Québec.
- D. M. Armstrong, M. P. P. Berthier.
- Dr. Bonhillier, M. P. P. St. Hyacinthe.

Et généralement aux principaux Messieurs d'influence dans le Canada Est.

Sherbrooke, 28 août 1844.

Les journaux anglais et français dans Montréal et Québec, sont requis d'insérer l'annonce ci-dessus, une fois par semaine, jusqu'à contre ordre.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 75d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 10d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.